

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le **17 OCTOBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 10 octobre 2023

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, TEXIER Véronique, CARDIN Samuel, TOUZE Annie, MAILLARD Anne-Franck, TOUZE Isabelle, ROUGIÉ Alexandre, KERRAND THERY Diane, LE CALLOCH Franck, ANGEE LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, LAMART Thierry, SOMME Nicolas

Mme Isabelle COURTEL a été élu (e) secrétaire

N° 2023 - 10 - 01

OBJET : Nomination délégué au VOSA

A la suite du départ de Véronique TEXIER du syndicat d'assainissement « Vallon d'Oust Syndicat d'Assainissement », il est nécessaire de désigner le remplaçant de celle-ci comme membre du bureau du VOSA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **Désigne Franck LE CALLOCH en remplacement de Véronique TEXIER**

~~~~~

**N° 2023 - 10 - 02**

**OBJET : Adoption du nouveau plan comptable M57**

Madame le Maire expose : l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui règlemente la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La nomenclature M57 marque un rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée, elle sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14 seront supprimées.

Ainsi, le référentiel M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Il est précisé que le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **APPROUVE l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée pour les communes de moins de 3500 habitants au 1er janvier 2024 pour les entités :**

- **Commune**
- **Lotissement Briend**
- **Lotissement Le Hameau la Danse des Blés**

~~~~~

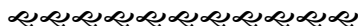
N° 2023 - 10 – 03

OBJET : Demande de subvention Ecole Paul Gauguin

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de l'école Paul Gauguin pour une classe de mer à Sarzeau. L'école sollicite une subvention pour financer le séjour des élèves domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

➤ **Décide de voter une subvention de 15 € par élève pour 7 élèves, soit 105 €**



N° 2023 - 10 – 04

OBJET : Autorisation Carte Carburant

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une carte « Carburant » à Super U à Malestroit. Cette carte sera destinée au service technique pour les véhicules communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Autorise l'établissement d'une carte « Carburant » à Super U**
- **Indique qu'un tableau de suivi sera dans les véhicules concernés**

Les membres présents ont signé

<u>Nom – Prénom</u>	<u>Signature</u>	<u>Nom – Prénom</u>	<u>Signature</u>
MARCY Christelle		TOUZE Annie	
COURTEL Isabelle		LE CALLOCH Franck	
CARDIN Samuel		SOMME Nicolas	
TEXIER Véronique		KERRAND THERY Diane	
ROUGIÉ Alexandre		MAILLARD Anne-Franck	
LAMART Thierry		ANGEE LE FLOCH Virginie	
TOUZE Isabelle		JOSSET Régis	